



ASFS Programme de Formation



Cours: Cours de sciage au câble avec certificat

Contenu/objectifs du cours

Les participants au cours reçoivent des instructions théoriques et pratiques complètes sur la technique de sciage au câble avec des scies à câble électriques et hydrauliques.
Les connaissances techniques sont transmises et mises en pratique
La formation théorique comprend les connaissances nécessaires pour travailler de manière autonome
Les travaux sont effectués par tournus et comprennent : Sciage au câble dans le béton, le béton armé, les pierres artificielles et naturelles.
Les coupes sont effectuées dans différentes positions et profondeurs de coupe.
Les niveaux de difficulté comprennent des tâches simples jusqu'à des tâches dans des espaces habités et des espaces restreints.

Groupe ciblé

Le cours s'adresse aux futurs professionnels et met l'accent sur le thème du Sciage au câble.

Conditions requises

Bonne capacité d'apprentissage. Très bonnes connaissances de l'allemand à l'oral et à l'écrit.

Attestation

Chaque participant reçoit un certificat et peut, s'il le souhaite, faire inscrire le cours dans le certificat de formation.

Lieu de formation/ Durée du cours

Centre de formation ASFS, Bellach / 5 Jours ouvrables

Date des cours

Les dates sont disponibles sur le site web

Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).

Si un cours n'est pas affiché, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail (info@svbs.ch), nous vous communiquerons les dates de cours possibles.

Coûts

Membres ASFS	CHF 3760.- HT
AVV-Supplément pour les non-membres	CHF 1500.- HT

Les informations relatives **aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire** figurent dans le document « Informations générales et conditions de cours ».



ASFS Programme de Formation



Inscription

Inscription directement sur le site web.

Dès que la formation est confirmée, vous recevez une facture qui doit être réglée au plus tard 5 jours avant le début du cours.

Si la formation n'a pas lieu ou si elle a lieu à une autre date, nous prendrons contact avec vous. Si vous ne pouvez pas suivre la formation à la nouvelle date proposée, nous vous rembourserons le montant déjà versé.

Annulation:

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs.

La règle suivante s'applique :

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% des coûts du cours sont facturés
- 5-13 jours avant le début du cours, 50%.
- 0-4 jours avant le début du cours et ou en cas de non-présentation, 100%.

Toute annulation doit **obligatoirement** être faite par écrit, par mail ou par courrier.

L'entreprise a la possibilité d'inscrire gratuitement un participant de remplacement. Les absences pour cause d'accident ou de maladie doivent être discutées avec l'ASFS et seront prises en compte individuellement.